

Compte Rendu des délibérations

Conseil Municipal

de la Commune de Rochegude

Séance du 21 septembre 2020

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 11
Date de la convocation : 14 septembre 2020
Date d'affichage : 14 septembre 2020

L'an deux mille vingt le quatorze septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick DUMAS.

Présents : Agathe BONZON, Catherine COLAS, Audrey PIANA, Jean Jacques SALA, Cécile OZIL, Patrick DUMAS, Adam TESTUD, Rémi CHANTE, Laurence GOMES, Benoit POTIER, Michel SIMON

Secrétaire de séance : Agathe BONZON

ORDRE DU JOUR

1. Report Travaux rue du porche
2. Renouvellement commission de contrôle de révision des listes électorales
3. Prime COVID
4. Avenant Ecole de Barjac (Privée)
5. Convention technique STEP
6. Contrôle des raccordements au réseau d'assainissement communal
7. Donation Vente Terrain
8. Point sur le budget 2020
9. Devis alarme
10. Devis Numérotation des rues
11. Achat de Tables et de Bancs
12. Remplacement de Radiateurs Mairie
13. Devis peinture menuiserie bâtiment communal
14. Point sur l'installation de la Fibre
15. Plan Communal de Sauvegarde

Décisions prises par le maire en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales

- Remplacement des 2 pompes au poste de relevage - le village
- Gestion en urgence des chats errants avec l'aide de l'association « chat ouille »

TRAVAUX RUE DES COMBES ET RUE DU PORCHE AMENAGEMENT DE SURFACE ASSAINISSEMENT DES EU : RENOUVELLEMENT DU COLLECTEUR TRAVAUX COORDONNES AVEC LE SIVOM CEZE AUZONNET

Les travaux sont reportés à 2021. La réunion de chantier prévue le mardi 15 septembre 2020 à 9h est déplacée courant décembre (date à définir) en raison du report de début des travaux en janvier 2021.

Conseil Municipal de Rochegude – Séance du 21 septembre 2020

Ce report n'entraîne pas de demande de prorogation de subvention :

☆ SUBVENTION DU DEPARTEMENT :

Début des travaux : jusqu'à janvier 2022 délai non modifiable

☆ SUBVENTION DE L'ETAT :

Début des travaux : jusqu'au juin 2022 délai modifiable 1 an

☆ SUBVENTION DE LA REGION

Début des travaux : jusqu'à janvier 2023.

☆ SUBVENTION AU TITRE DES AMENDE DE POLICE déjà versée

RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

A la demande de Madame la Présidente du TGI et de Monsieur le Préfet du Gard, nous devons renouveler la commission de contrôle dont les membres sont nommés pour 3 ans et composé de :

- 1 conseiller municipal
- 1 délégué de l'Administration
- 1 délégué du TGI

La commission de contrôle est chargée d'examiner les recours administratifs et de s'assurer de la régularité de la liste électorale.

➤ CONSEILLER MUNICIPAL :

Nom : SALA

Prénom : Jean Jacques

Date de Naissance : 20/01/1952

Lieu de Naissance : Vaux

Adresse postale : chemin des bois 30430 Rochegude

Email : jeanjacquessala00@gmail.com

➤ DELEGUE DE L'ADMINISTRATION :

Nom : CHANTE-BOIS

Prénom : Sylviane

Date de Naissance : 04/10/1955

Lieu de Naissance : Grenoble

Adresse postale : rue du porche 30430 Rochegude

Email : sylviane.chantebois@laposte.net

➤ DELEGUE DU TGI :

Nom : OLLIER

Prénom : Pascale

Date de Naissance : 30/03/1969

Lieu de Naissance : Alès

Adresse postale : Courlas 30430 Rochegude

Email : pollier@live.fr

Délibération n° 59-2020 PRIME COVID

Le Conseil Municipal, après délibération,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 88, premier alinéa ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020 et notamment l'article 11 ;

Vu le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Conseil Municipal de Rochegude – Séance du 21 septembre 2020

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents ou représentés ;

Considérant le surcroît significatif de travail et les sujétions exceptionnelles auxquels ont été soumis certains agents du personnel de la commune de **ROCHEGUDE**, appelés à exercer leurs fonctions en présentiel ou en télétravail ou assimilé pour assurer la continuité du fonctionnement des services durant l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19

DÉCIDE D'INSTITUER une prime exceptionnelle destinée à compenser les sujétions exceptionnelles dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de covid-19 pour assurer la continuité des services publics.

INDIQUE que cette prime sera versée aux agents, parmi ceux mentionnés à l'article 5 du décret n°2020-570 précité, ayant exercé leurs fonctions en présentiel ou en télétravail ou les deux à la fois durant l'état d'urgence sanitaire.

INDIQUE que le montant de cette prime exceptionnelle est plafonné à **300 €** par agent. Cette prime n'est pas reductible.

Le Maire détermine par arrêté, les bénéficiaires et le montant de la prime dans le cadre fixé par la présente délibération, ainsi que les modalités de versements.

INDIQUE que la prime exceptionnelle est cumulable avec tout autre élément de rémunération lié à la manière de servir, à l'engagement professionnel, aux résultats ou à la performance ou versé en compensation des heures supplémentaires, des astreintes et interventions dans le cadre de ces astreintes.

INDIQUE que les dépenses correspondantes seront imputées au budget sur les crédits correspondants.

Délibération n° 60-2020 SUBVENTION 2020 COULEUR GUITARE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a décidé de verser une subvention sur demande aux associations suivantes pour 2020.

| Couleur Guitare | 100€ |
|-----------------|------|
|-----------------|------|

Le Conseil Municipal, après délibération,

DÉCIDE d'annuler le versement de la subvention à l'association « Couleur Guitare » suite à l'annulation de la manifestation.

DESIGNE Monsieur Le Maire pour signer toutes les pièces à intervenir.

Délibération n° 61-2020 AVENANT ECOLE DE BARJAC (PRIVEE)

Vu la délibération n°47-2012 concernant la participation des frais de scolarité de l'ensemble des enfants domiciliés sur la commune de Rochegude

Vu la délibération n°6-2015 approuvant la convention – Forfait Communal entre la commune de Rochegude et Ecole privée de Barjac/ OGEC Saint Laurent

Le Conseil Municipal, après délibération,

APPROUVE l'avenant n°7 de la convention avec l'école St Laurent de Barjac fixant la participation communale à 778.00€ /enfant pour l'année 2019/2020, soit pour 3 élèves 2 334 €.

DESIGNE Monsieur Le Maire pour signer toutes les pièces à intervenir.

Délibération n° 62-2020 CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR L'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que les missions d'assistance technique du Département envers les communes dans le domaine de l'eau sont encadrées depuis l'adoption de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30 Décembre 2006, par l'article 73.

Le décret n°2019-589 du 16 Juin 2019 relatif à l'assistance technique fournie par les Départements à certaines communes et à leurs groupements, spécifie les nouvelles prestations dans le domaine de l'assainissement et de la protection des ressources en eau, en ce qui concerne l'aide apportée aux collectivités de la part des Départements.

Conseil Municipal de Rochegude – Séance du 21 septembre 2020

Compte tenu de son champ de compétence, la commune peut bénéficier des missions suivantes :
Assainissement

Par arrêté du 5 Décembre 2019, Monsieur le Président du Conseil Départemental du Gard a fixé à 0.35 euros hors taxes la part annuelle à l'habitant. Pour chaque mission, la rémunération à verser au Département pour l'année 2020 s'élèverait donc à :

Rémunération à verser = Tarif x Population du bénéficiaire x Nombre de missions

= 0.35 x 255 x 1

= 89.25 euros hors taxes, soit 98.18 euros TTC (TVA 10%)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de demander l'assistance technique du Département pour les mission suivantes :
Assainissement

APPROUVE le projet de convention ci-joint, et de donner délégation à Monsieur le Maire pour le signer

S'ENGAGE à porter au budget annexe de l'eau le montant de la rémunération correspondante aux missions

Délibération n° 63-2020 CONTRÔLE DES RACCORDEMENTS PRIVATIFS AU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT COMMUNAL

Monsieur le Maire informe les membres présents que pour l'assainissement collectif, le diagnostic n'est pas obligatoire. Il n'existe aucune loi qui impose la réalisation d'un contrôle dans le cadre de la vente d'une habitation. Cependant, il existe l'article L1331-4 du code de la santé publique qui stipule que c'est à la commune que revient la charge de contrôler la qualité des ouvrages nécessaires pour amener les eaux usées à la partie publique du branchement et de leur bon état. Par l'intermédiaire de cet article, la commune peut exiger par arrêté municipal un diagnostic collectif lors d'une vente, de la création ou modification d'un raccordement.

Le Conseil Municipal, après délibération,

APPROUVE la mise en place d'un arrêté municipal pour le contrôle obligatoire ou diagnostic des installations privées de collecte des eaux usées par un prestataire de service habilité lors de la mutation de propriété ou lors de la création/modification d'un raccordement

INDIQUE qu'on appelle « installations privées » les installation de collecte des eaux usées situées amont du regard du branchement

DEMANDE à ce que le document ci-joint soit transmis aux notaires ainsi qu'à chaque dépôt de permis de construire.

Délibération n° 64-2020 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - GESTION DES CHATS

Monsieur le Maire présente aux membres présents la problématique de la présence de chats errants dans le bourg de Rochegude. Afin de limiter la prolifération, avec l'assistance de l'association CHAT'OUILLE de Saint Ambroix, Gard, les femelles ont été stérilisées.

Monsieur le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle à cette association :

| | |
|-------------------------|-------|
| Association Chat'Ouille | 250 € |
|-------------------------|-------|

Le Conseil Municipal, après délibération,

DECIDE de verser une subvention exceptionnelle à l'association « Chat'ouille »

DESIGNE Monsieur Le Maire pour signer toutes les pièces à intervenir.

Délibération n° 65-2020 PROPOSITION D'ACHAT DE PARCELLES

Cette délibération annule et remplace la délibération n°51-2019

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la proposition de Mme ROUX de vendre la parcelle B1344, qui est divisée en 2 lot la parcelle B1362 et la parcelle B1363. La Commune souhaite acquérir la parcelle B 1363, située rue Jacques de Barjac, sur laquelle se trouvent une partie du réseau d'assainissement privatif ainsi que des accès au parcelles voisines et M. Jobé /Mme Ricail souhaite se porter acquéreur de la parcelle B1362.

Conseil Municipal de Rochegude – Séance du 21 septembre 2020

Le Conseil Municipal après délibération,

DECIDE de se porter acquéreur de la parcelle B1363 pour une superficie de 104 m² au prix de 15 € du m².

PRECISE qu'un bornage contradictoire sera établi pour en définir la superficie exact ainsi que les limites

PRECISE que sera à la charge des propriétaires de la parcelle B81 le contrôle de conformité ainsi que les travaux nécessaires sur le réseau d'assainissement présent sur la parcelle B1363, ce linéaire faisant parti de leur réseau privatif actuellement. Un regard EU devra notamment être installé en limite de la parcelle B81.

PRECISE que le réseau d'assainissement situé sur la parcelle B1363 fera parti du réseau d'assainissement collectif dès sa conformité règlementaire.

INDIQUE que les frais de géomètre et de notaire seront partagés pour moitié entre M. Jobe/Mme RICAIL et la Commune, ces derniers étant acquéreur de la parcelle B1362.

DESIGNE M. le Maire pour signer toutes les pièces à intervenir

Délibération n° 66-2020 DONATION DE PARCELLES

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la proposition des conjoints VOSGY de vendre pour l'euro symbolique à la commune l'ensemble des parcelles situées sur la commune de ROCHEGUDE :

**A274 – A275 – A 276 – A277 - A279 - A398 - A423 - A424 - A1293
B742 - B760 - B766 - B794 - B807 - B 808**

Le Conseil Municipal après délibération,

DECIDE de se porter acquéreur de l'ensemble des parcelles situées sur la commune de ROCHEGUDE appartenant aux conjoints VOSGY pour l'euro symbolique :

**A274 – A275 – A 276 – A277 - A279 - A398 - A423 - A424 - A1293
B742 - B760 - B766 - B794 - B807 - B 808**

INDIQUE que tous les frais inhérents à cette vente seront à la charge de la Commune

DESIGNE M. le Maire pour signer toutes les pièces à intervenir

Délibération n° 67-2020 RECENSEMENT INSEE DE LA POPULATION 2021

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2021 a lieu le recensement de la population. Pour ce faire il y a lieu de nommer un agent coordonnateur et un agent recenseur.

Le Conseil Municipal,

NOMME Mme Vanessa COLONNA et Mme Valerie GRAND agent coordonnateur adjoint

NOMME Mme Françoise CAYET agent recenseur

DESIGNE M. Le Maire pour signer toutes les pièces à intervenir

QUESTIONS DIVERSES

☆ **Devis alarme**

Les demandes de devis sont en cours

☆ **Numérotation des rues – Fibre optique**

Le devis de La Poste pour la numérotation des bâtiments a été accepté (5 028 € TTC)
Il y a lieu d'ajuster certains noms de rue

☆ **Achat de tables et de bancs**

La mairie va acquérir un lot de tables, de chaises et de bancs à usage de la mairie et des associations communales

☆ **Changement des radiateurs dans le bâtiment de la mairie**

Les demandes de devis sont en cours

Séance du 21 septembre 2020 levée à 22h15

DELIBERATION(S) PRISE(S) DANS LA SEANCE

| | |
|---------|--|
| 59-2020 | PRIME COVID |
| 60-2020 | SUBVENTION 2020 COULEUR GUITARE |
| 61-2020 | AVENANT ECOLE DE BARJAC (PRIVEE) |
| 62-2020 | CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR L'ASSAINISSEMENT |
| 63-2020 | CONTRÔLE DES RACCORDEMENTS PRIVATIFS AU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT COMMUNAL |
| 64-2020 | SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - GESTION DES CHATS |
| 65-2020 | PROPOSITION D'ACHAT DE PARCELLES |
| 66-2020 | DONATION DE PARCELLES |

SIGNATURE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

| | | |
|--------------------------|----------------------|-----------------------|
| AGATHE BONZON | CECILE OZIL | REMI CHANTE |
| CATHERINE COLAS | PATRICK DUMAS | LAURENCE GOMES |
| AUDREY PIANA | ADAM TESTUD | BENOIT POTIER |
| JEAN JACQUES SALA | | MICHEL SIMON |